



Ma commune m'informe

Jeudi 18 mai 2006 - N°258



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Enlèvement des dépouilles d'animaux de compagnie sur la voie publique.

Depuis près de quinze ans la société PRO ANIMALISA s'occupe de l'enlèvement des animaux décédés tant chez les particuliers que chez les vétérinaires.

Elle propose un service funéraire complet adapté aux différents souhaits des clients : d'une part le traitement industriel via la société **RENDAC** pour ceux qui n'attachent pas trop d'importance au traitement post mortem de la dépouille de leur animal mais qui souhaite un service rapide, décent, adapté à leur bourse ; d'autre part, la crémation individuelle pour tous ceux qui souhaitent un service plus personnalisé.

Ce type de situations demande un certain savoir faire et elle peut vous apporter un réel service :

- dans le cadre de la salubrité publique, en se chargeant pour vous d'évacuer toute dépouille signalée le long des routes et chaussées ;
- en informant la population de nos différents services (crémation, incinération industrielle) via le bulletin communal.

Renseignements : 071/55.34.89

RAPPEL

Toutes les habitations situées en Région Wallonne devront être équipées de détecteurs de fumée avant le 1^{er} juillet 2006 !

Où installer des détecteurs ?

Il est obligatoire d'installer au minimum un détecteur par niveau d'habitation. Cependant, il est vivement conseillé d'en installer un dans chacune des pièces suivante : Chambre à coucher, salon, cave, vestibule, hall d'entrée.

Comment installer ces détecteurs ?

L'installation se fait très facilement grâce à des systèmes de fixation fournis. Le détecteur doit être placé, de préférence, au plafond.

En résumé

L'acquisition de ces détecteurs ne coûte pas cher. Pour à peine quelques euros, vous êtes en règles et vous protégez votre famille contre le risque d'incendie mortel.

Vous trouverez des réponses à toutes vos questions sur le site www.detecteur-de-fumee.be sur lequel il est également possible d'en commander à prix très intéressants !

Amis de la nature – NATAGORA vous invite !

Le jeudi 25 mai à une fête du printemps qui se déroulera au RY de Rome à Couvin.

Découverte nature – parcours « Accrobranche » nombreux stands – petite restauration avec animation musicale. Rens. : 060/37.83.72

Jeudi 25 mai à 14h00
Grand-Place à Saint-Remy
Concours de boules en bois en triplètes formées

Collecte gratuite de plastiques agricoles non dangereux

Du 12 juin au 17 juin 2006

INTERSUD organise, en collaboration avec les communes de **Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Lobbes, Momignies, Sivry-Rance et Thuin** une collecte gratuite de plastiques agricoles non dangereux sur leur territoire.

Cette initiative a pour but de réduire la quantité de ces déchets, d'éviter leur élimination par incinération et donc de renforcer l'image de l'agriculteur respectueux de l'environnement.

Un maximum de plastiques agricoles doit être récolté. Pour atteindre ces objectifs mais également pour obtenir une économie d'échelle appréciable, une coordination centrale de la collecte est nécessaire. Cette coordination est réalisée par **INTERSUD**.

Qu'est-ce qu'un plastique agricole non dangereux ?

La collecte concerne uniquement :

les plastiques agricoles non dangereux et recyclables qui se présentent sous deux formes :

- bâches de couverture de silos ;
- films d'emballage de ballots.

Les sacs d'engrais et d'aliments, les bidons phyto, les fils de fer, les ficelles, les bigbags et autres déchets agricoles ou ménagers ne sont pas concernés par cette collecte et ne peuvent en aucun cas se retrouver dans le conteneur de plastiques agricoles non dangereux.

Les plastiques agricoles devront être préalablement brossés et pliés et présentés en paquets facilement manipulables pour un homme !

Le respect de ces conditions est indispensable pour éviter un surcoût engendré par un mauvais tri.

Les plastiques agricoles seront déposés dans des conteneurs de 30 m³ placés dans le parc à conteneurs de Chimay (accès du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 18h, ainsi que le samedi de 8h à 16h) et à l'Abattoir de Baileux (entrée bétail)

- accès du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h.

Dans chaque point de collecte, un préposé accueillera et guidera les agriculteurs afin d'éviter la contamination des conteneurs par des déchets indésirables.

Les agriculteurs qui auront participé à la collecte recevront, à leur demande, une attestation de participation mentionnant le volume qu'ils y ont déposé.

Heures d'ouverture :

- Abattoir de Baileux (entrée bétail), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 15h

- Parc à conteneurs de Chimay : du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h à 18h, le samedi de 8h à 16h.

Remise du Prix GAUCHEZ-PHILIPPOT 2006

Le prix est attribué à Colette NYS-MAZURE pour « SANS Y TOUCHER ». Il s'agit d'un recueil de nouvelles édité chez LABOR. Il parle de l'enfance mise en question, l'amour à l'épreuve de la durée, la complexité des relations humaines, la solitude et la violence des villes.

Professeur de lettre, écrivain et poète confirmé. Colette Nys Mazure a obtenu de nombreux prix dont le Grand Prix de Poésie pour la jeunesse, le Prix Max-Pol Fouchet et le prix Charles Plisnier.

La Ville de Chimay et la Province du Hainaut vous invite à la présentation de l'œuvre lauréate en présence de l'auteur, le dimanche 21 mai 2006 à 11h en la salle des mariages de l'hôtel de ville.

Marc Puissant, Echevin de la culture.

L'Echevin de l'Information,
Marcel ROYNET

Le Bourgmestre,
Denis DANVOYE